



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

restructuration

Question écrite n° 19448

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la récente annonce par les services de l'Etat du projet gouvernemental de fermeture de huit brigades de gendarmerie dans le Jura. Sur la base des conclusions du rapport de MM. R. Carraz et J. Hyst, le Gouvernement projette ainsi de supprimer quasiment le quart des brigades de gendarmerie dans le Jura. Une telle annonce, si elle était confirmée, serait inacceptable à plusieurs titres. En premier lieu, en termes d'aménagement du territoire, elle serait ressentie comme un véritable désengagement de l'Etat dans les zones rurales. Ainsi, dans le Jura, le canton de Chaumergy notamment verrait sa brigade de gendarmerie supprimée, au détriment du principe même du maillage du territoire. Elle aurait donc également en second lieu un impact sur la sécurité des biens et des personnes. Enfin, en dernier lieu, cette décision poserait de manière sensible le problème de la cohérence de l'affectation des deniers publics. En effet, la caserne de Chaumergy a été inaugurée il y a à peine trois ans, en 1995. L'investissement en l'espèce a atteint le montant de 4,5 millions de francs. L'annuité de remboursement représente à elle seule 60 % de l'endettement de la commune. Ces dépenses représenteraient alors un gaspillage de l'argent public imputable à l'incohérence de l'Etat renonçant dans ce cas aux engagements pris il y a à peine quelques mois. Au regard de ces éléments, il demande au Gouvernement de renoncer à fermer la brigade de gendarmerie de Chaumergy.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a la ferme volonté d'assurer l'égalité des citoyens devant le droit à la sécurité. C'est dans cette optique qu'une mission d'analyse et de proposition concernant la répartition géographique des effectifs de la police et de la gendarmerie sur le territoire national a été confiée à MM. Carraz et Hyst. Les conclusions de cette mission ont été remises au Premier ministre le 6 avril 1998 et, le 27 avril dernier, le Conseil de sécurité intérieure (CSI) a validé les principes d'une nouvelle répartition des effectifs de la police et de la gendarmerie. Une éventuelle modification du dispositif territorial des forces de police et de gendarmerie ne peut toutefois s'envisager qu'après une vaste concertation. C'est pourquoi M. Fougier, conseiller d'Etat, a été chargé de conduire au niveau national, ainsi qu'avec les autorités locales et les élus concernés, une large consultation sur cette réorganisation. Les conclusions de cette consultation seront connues avant la fin de l'année. La situation de la brigade territoriale de Chaumergy, comme celle d'autres unités, sera examinée dans ce cadre. Les décisions interviendront à l'issue d'une nouvelle réunion du CSI.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19448

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 1998, page 5140

Réponse publiée le : 30 novembre 1998, page 6539